

Il plaît alors à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres:—

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Je vous souhaite la bienvenue à une heure où notre pays se trouve au seuil d'une nouvelle ère de prospérité. Il vous appartiendra, par vos efforts, d'ouvrir grande la porte.

L'année dernière, la crise a été vaincue. La situation s'est sensiblement améliorée. Le nombre des gens au travail augmente. Notre commerce s'accroît. Le chiffre du revenu national est plus élevé. Ces signes visibles de la reprise économique témoignent de la sagesse et de l'efficacité des mesures que vous avez prises. L'amélioration de la situation permet maintenant d'entreprendre avec succès la grande œuvre de réforme dont dépend le bien-être de la nation.

Pendant les années d'angoisse que vous venez de vivre, vous avez pu constater les grandes faiblesses et les abus du régime capitaliste. Le chômage et la misère en sont des manifestations. De profonds changements s'opèrent autour de nous. Les circonstances ont changé. Pour répondre aux besoins nouveaux, il faudra remanier le régime capitaliste et en faire un instrument plus utile au peuple. Vous serez saisis de mesures faisant partie d'un plan d'ensemble dont l'objet est d'atténuer les inégalités sociales et économiques actuelles et de répartir plus équitablement les avantages du régime capitaliste entre les différentes classes de la population et les diverses régions du pays.

Vous avez déjà commencé l'exécution de ce plan.

Les mesures de réforme que vous avez adoptées lors de la dernière session du Parlement ont déjà porté des fruits. Je constate, avec une satisfaction toute particulière, combien les lois sur l'organisation du marché des produits naturels et sur les arrangements entre les cultivateurs et leurs créanciers répondent aux grands et impérieux besoins de l'agriculture et des autres industries fondamentales. Vous serez appelés à étudier des amendements rédigés en vue d'étendre la portée et d'accroître l'utilité de ces lois. La Banque du Canada est presque complètement organisée et elle pourra bientôt commencer ses opérations. Mes ministres sont convaincus que cette institution aura une grande valeur, à titre d'instrument de politique nationale, pour une meilleure utilisation de toutes les ressources du Canada en matière de crédit.

Les lois adoptées à la dernière session du Parlement, relativement à la couverture métallique de nos billets de banque et à la mise en œuvre d'un programme de travaux publics, ont favorisé l'expansion du crédit et stimulé les initiatives commerciales.

De meilleures dispositions assureront la sécurité de l'ouvrier pendant les périodes de chômage et de maladie et dans sa vieillesse.

Les mesures prises au sujet des dettes publiques et privées ont grandement allégé le fardeau du contribuable et amélioré l'état de la classe agricole. Mes ministres ont entrepris l'analyse de la structure de la dette publique afin d'en arriver à une formule pratique et sage permettant de nouvelles améliorations.

Vous serez appelés à étudier des projets de loi tendant à rendre encore plus accessibles les crédits à long et à moyen terme.

Au cours de l'année écoulée, nos produits ont trouvé de nouveaux débouchés. Le Canada a conclu un accord commercial complémentaire avec la République française. Il a renouvelé son traité de commerce avec l'Autriche. Des négociations se poursuivent avec le Gouvernement de la Pologne; il y a tout lieu d'espé-